

Bourses de recrutement à la maîtrise pour un finissant en sciences biomédicales 2019-2020

Objectif

Ce programme vise à recruter de nouveaux candidats aux **programmes recherche de 2^e cycle de la Faculté de médecine** et à aider les professeurs-chercheurs à accueillir davantage d'étudiants afin d'améliorer le rendement de leur laboratoire.

Date limite : **15 mai 2019**

Valeur : **7 500\$, non renouvelable**

Admissibilité

Candidat-étudiant :

- Avoir obtenu un diplôme de baccalauréat en sciences biomédicales de l'Université Laval ;
- Être admis¹ ou avoir soumis une demande d'admission pour la première fois à l'hiver, l'été ou l'automne 2019 dans un programme de maîtrise avec mémoire de la Faculté de médecine de l'Université Laval. Les étudiants admis à un programme de maîtrise professionnelle ne sont pas admissibles ;
- Ne pas bénéficier d'aucune bourse nominative de plus de 10 000\$. Toutefois l'étudiant s'engage à faire des demandes de bourses à d'autres organismes ;
- Les bourses ne sont pas transférables à un autre programme, à une autre faculté, à une autre université ou à un autre candidat.

Professeur-chercheur :

- Être un professeur de la Faculté de médecine habilité à diriger un étudiant aux cycles supérieurs de la Faculté de médecine ;
- Être apte à soutenir financièrement l'étudiant ;
- Soumettre la candidature d'un seul étudiant ;
- Les chercheurs qui ont des fonds disponibles dans un autre programme facultaire (ex. nouveau chercheur) ne sont pas admissibles. Ils doivent d'abord utiliser leur fonds.

Critères d'évaluation

Dossier universitaire :

- Excellence du dossier scolaire en considérant le ou les diplômes servant de base d'admission à la maîtrise (moyenne minimum de 3,00/4,33) ;
- Bourses, prix et distinctions.

Aptitudes et expériences :

- Autres projets de recherche, stages de formation, publications, conférences et présentations.

Projet de recherche

- Clarté et concision de la description du projet, hypothèse et objectifs ;
- Méthode, analyse ;
- Originalité et faisabilité ;
- Contribution à l'avancement des connaissances.

Les demandes seront évaluées par les membres du comité de sélection du Vice-décanat à la recherche et aux études supérieures. Les décisions seront finales et sans appel.

¹ L'admission peut être définitive ou conditionnelle

Documents requis

Soumission électronique en un seul document PDF :

- Formulaire de demande ;
- CV du candidat-étudiant ;
- Résumé du projet de recherche ne dépassant pas 500 mots ;
- Copie des relevés de notes et diplômes universitaires ;
- Une lettre d'engagement du directeur de recherche précisant le support financier. Le professeur s'engage à encadrer les travaux du boursier, à lui assurer un financement minimal de 15 000\$ à la maîtrise et 18 000\$ au doctorat et à lui fournir les moyens matériels pour réaliser son projet de recherche.

L'absence d'une de ces pièces entraîne le rejet de la demande de bourse.

Conditions

Candidat-étudiant :

- Ne pas cumuler de bourse nominative de plus de 10 000\$ et, par conséquent, aviser immédiatement le Vice-décanat à la recherche et aux études supérieures de l'obtention d'une autre bourse ;
- Le candidat devra s'inscrire au plus tard 4 mois après l'attribution de sa bourse ;
- La bourse devra permettre à l'étudiant d'atteindre les objectifs d'études selon l'entente avec son directeur ;
- Informer la conseillère aux études supérieures (etudes.superieures@fmed.ulaval.ca) de son acceptation de la bourse dans un délai de 15 jours suivant la réception de l'offre. À défaut de cette acceptation, le comité conviendra que le candidat refuse la bourse ;
- Le paiement prend fin au départ de l'étudiant, c'est-à-dire s'il y a interruption d'inscription ou absence non motivée du laboratoire de plus d'un mois. Si l'étudiant ne s'inscrit pas à toutes les sessions concernées, il perd la bourse automatiquement ;
- S'engager à compléter le Plan de formation et envoyer une copie au directeur de programme avant la fin de la première session d'inscription dans le programme ;
- S'engager à faire une demande de bourse à un autre organisme subventionnaire avant la fin de la première année d'inscription à la maîtrise.

Modalités

Les décisions du comité de sélection seront connues **en juin 2019**. La bourse est d'une durée d'une année et débutera en juillet pour les étudiants déjà inscrits ou, au plus tard, 4 mois après l'attribution de la bourse.

Le versement de la bourse se fera aux 2 semaines directement à l'étudiant par le service de rémunération de l'Université.

Information

Pour plus de renseignements, contactez la conseillère aux études supérieures :

etudes.superieures@fmed.ulaval.ca